Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260701-D2026104-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 1ER JUILLET 2026

N° Acte : **2026-Délib-104-CM 01/07/2026**	Classification : **4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 29

Objet : Modification du tableau des effectifs au 1er juillet 2026

L'An deux mil vingt-six le 1er du mois de juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

Etaient absents : M. Gaétan MARBLÉ (procuration à M. Quentin BERNARD) ; Mme Audrey DI MARINO (procuration à Mme Céline CALVEZ) et M. Stéphane LE GALL (procuration à M. Pierrick COTTO).

Secrétaire : M. Quentin BERNARD.

L'assemblée est informée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant que les agents concernés par ces avancements de carrière remplissent les conditions statutaires et que ceux-ci ont recueilli les avis favorables des responsables de services,

Considérant les besoins des services,

Monsieur le Maire propose la présente modification du tableau des effectifs, qui tient compte des besoins des services au 1er juillet 2026 comme suit :

Ce qui porte le tableau des effectifs à 65 emplois permanents, dont 60 pourvus pour le budget principal.

Filières	Suppressions	Créations	Soldes
Technique	1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet	1 poste de technicien à temps complet	0
	1 poste d'agent de maîtrise à temps complet	1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet	0
	1 poste d'agent de maîtrise à temps complet		-1
	1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet	0
	1 poste d'adjoint technique à temps complet	1 poste d'agent de maîtrise à temps complet	0
		1 poste d'adjoint technique à temps complet	+1
Administrative	1 poste d'attaché à temps complet	1 poste d'attaché principal à temps complet	0
		1 poste d'attaché à temps complet	+1
	1 poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet	1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet	0
Culturelle	1 poste d'assistant conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet	1 poste d'assistant conservation principal de 2ème classe à temps complet	0
TOTAUX	**Moins 8 postes**	**Plus 9 postes**	**Solde 1 poste**

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260701-D2026104-DE

Vu le tableau des effectifs annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le mercredi 17 juin 2026,

Vu l'avis favorable de la commission *« Finances, aménagements, travaux, numérique, communication et fonctionnement municipal »* du lundi 22 juin 2026,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs conformément à la présente délibération,

DE DIRE que cette modification prendra effet au 1er juillet 2026,

D'APPROUVER la liste des effectifs conformément à l'annexe jointe,

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget principal 2026.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE